

# BREF *Thématique*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

## L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN ILE-DE-FRANCE EN 2012

### **LES PRINCIPAUX RESULTATS**

- **En 2012, les structures d'insertion par l'activité économique franciliennes ont salarié plus de 28.000 personnes en difficulté.**

- Les heures travaillées par les salariés en insertion représentent plus de 6.800 emplois en équivalent temps plein.

- **Deux tiers des heures travaillées par les salariés en insertion des SIAE se concentrent dans quatre secteurs d'activité :**

- Bâtiment et Travaux Publics (21%), Nettoyage (hors SAP:16%), Services Aux Personnes (14%), Espaces Verts (12%).

- **Près de 40% des salariés en insertion étaient chômeurs de très longue durée avant leur embauche par une SIAE.**

- Les bénéficiaires du RSA socle représentent 30% des effectifs. Ils sont majoritaires dans les ateliers et chantiers d'insertion (53%).

- **Depuis 2010, les femmes sont minoritaires parmi les salariés en insertion.**

- Les femmes ne sont majoritaires que dans les associations intermédiaires (AI) où elles représentent 57% des effectifs. Leur part dans les entreprises s'insertion (EI) est de 29% et leur présence dans les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ne cesse de diminuer (12% en 2012 contre 20% en 2009).

- **Un accès à l'accompagnement et à la formation plus fréquent pour les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et des EI, mais en augmentation dans les AI et ETTI.**

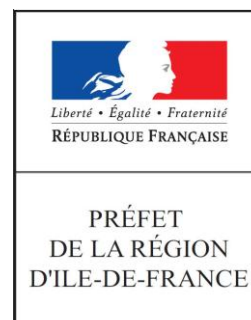
- **Plus de 7.800 personnes recensées en sorties dynamiques au terme de leur parcours dans une SIAE (58% des sortants 2012).**

- Parmi les salariés en insertion ayant quitté les SIAE en 2012, plus de 5.100 ont retrouvé un emploi durable ou de transition (41% des sortants). Des suites de parcours positives (formation, autre emploi d'insertion) ont été mises en place pour 2.100 sortants de l'IAE (17% des sortants).

*Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent aux personnes les plus éloignées du marché du travail d'exercer une activité et de retrouver un emploi par un parcours d'insertion adapté.*

*En 2014, une importante réforme des modalités de financements des structures d'insertion par l'activité économique sera mise en œuvre. Cette réforme harmonisera le financement des SIAE par la généralisation de l'aide au poste pour tous les employeurs. Tout en simplifiant les règles de financement, les nouvelles modalités tiendront davantage compte de la qualité des accompagnements dispensés aux salariés en insertion et des résultats en fin de parcours.*

*En Ile-de-France, l'évolution des résultats de l'enquête annuelle auprès des SIAE menée par la DIRECCTE Ile-de-France révèle des progrès en termes d'accompagnement et de formation des publics. Tout en consolidant ces acquis, les nouveaux leviers de la réforme seront mobilisés pour renforcer les équilibres territoriaux et l'égalité d'accès des publics aux emplois de l'IAE.*



## ▲ Les structures d'insertion par l'activité économique en 2012

En 2012, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) franciliennes ont salarié plus de 28.200 personnes, correspondant à 6.800 équivalents temps plein d'insertion (ETP).

La région Ile-de-France comptait près de 400 structures d'insertion par l'activité économique. Les entreprises d'insertion (EI : 154 structures) et les porteurs d'ateliers et de chantiers d'insertion (ACI : 145 structures pour 255 opérations conventionnées) sont les SIAE les plus répandues. Elles représentent 75% de l'offre francilienne. Les associations intermédiaires (AI) représentent 20% des SIAE et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) 5%.

### Répartition des SIAE par département

	AI	EI	ETTI	Porteurs ACI	TOTAL
Paris	18	33	6	28	85
Seine-et-Marne	7	12	2	12	33
Yvelines	10	18	2	11	41
Essonne	8	16	2	17	43
Hauts-de-Seine	11	27	1	18	57
Seine-Saint-Denis	6	23	3	28	60
Val-de-Marne	7	13	1	16	37
Val-d'Oise	12	12	3	15	42
<b>Ile-de-France</b>	<b>79</b>	<b>154</b>	<b>20</b>	<b>145</b>	<b>398</b>

En 2012, le décompte des ACI a été effectué au niveau des structures porteuses et non des chantiers d'insertion. Ces données ne doivent donc pas être comparées avec celles diffusées précédemment qui reposaient sur un nombre de chantiers (Source: Direccte IDF - Enquête IAE).

Près de 60% des SIAE sont implantées à Paris ou dans un département de la petite couronne (Paris 21% des SIAE, Seine-Saint-Denis 15%, Hauts-de-Seine 14%, Val-de-Marne 9%). Les autres départements comptent en moyenne une quarantaine de SIAE et ils représentent chacun près de 10% de l'offre d'insertion régionale

## ▲ Une offre d'insertion différenciée selon les territoires

L'offre d'insertion est diversement répartie selon les territoires franciliens. Le poids des associations intermédiaires est plus important dans trois départements de la grande couronne : le Val-d'Oise (52% des ETP), l'Essonne (45%) et les Yvelines (41%). A l'inverse, la Seine-Saint-Denis est un département où les AI sont très peu représentées (9% des ETP). La part des entreprises de travail temporaire d'insertion est la plus élevée en Seine-Saint-Denis et à Paris (respectivement 27% et 23% des ETP).

## Les ETTI franciliennes

En 2012, les vingt ETTI franciliennes en activité ont mis à disposition plus de 3.100 personnes. Parmi ces entreprises, huit sont des entités uniques qui font l'objet d'un seul conventionnement par une unité territoriale de la Direccte. Les douze autres ETTI sont des émanations de cinq groupements : Idées Interim (4 ETTI dans trois départements), Emploi, Janus, Objectif Emploi et Pro-Emploi (2 ETTI dans deux départements pour chacune).

Durant les cinq dernières années, neuf ETTI ont été créées tandis que quatre ont arrêté leurs activités (soit +5 sur la période). Le développement des ETTI franciliennes s'est peu traduit par l'apparition de structures totalement nouvelles.

Les créations ont surtout été le fait d'ETTI déjà existantes qui se sont développées en essayant leurs activités sur de nouveaux territoires (7 sur 9). Plus de la moitié des nouvelles ETTI se sont implantées dans deux départements : le Val-d'Oise (+3) et l'Essonne qui n'en disposait d'aucune depuis 2007 (+2). Parmi les quatre ETTI qui ont arrêté leur activité, trois ont disparu en 2008 ou 2009. Ces ETTI se distinguent par le fait qu'elles étaient toutes des entités uniques n'appartenant à aucun groupement et qu'elles avaient un volume d'activité deux fois moins important que les autres.

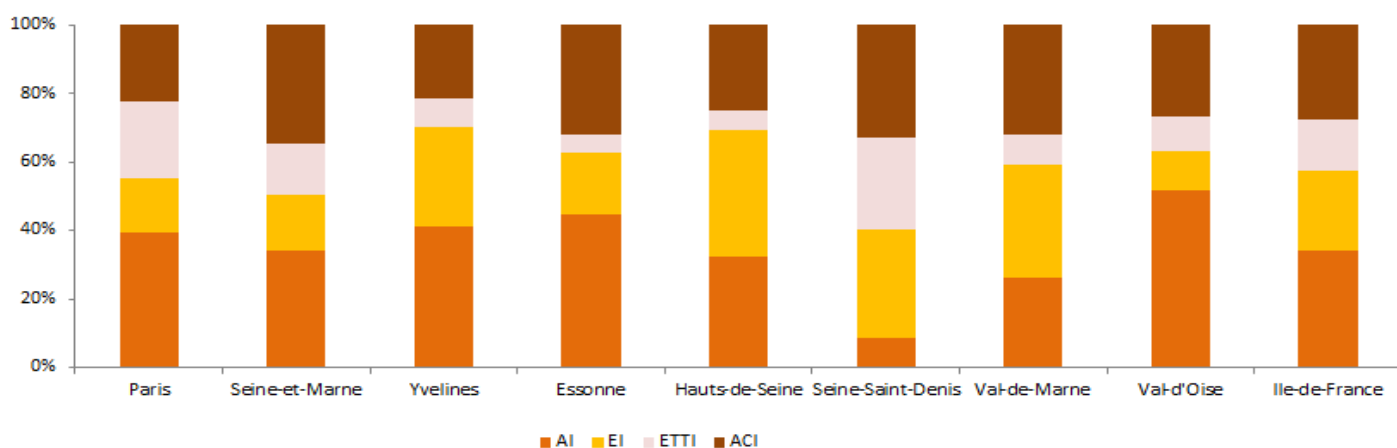
En termes d'emplois, la création de ces nouvelles ETTI a permis la mise à disposition de plus de 1.500 personnes (près de 600 ETP). En cinq ans, le développement des ETTI a renforcé le poids de ces employeurs dans l'offre francilienne d'insertion. Alors que les ETTI représentaient 9% des ETP d'insertion en 2008, leur part est passée à 15% en 2012.

La majorité des ETTI franciliennes sont des sociétés à responsabilité limitée (7 SARL) ou des sociétés à action simplifiée (6 SAS). Les autres ETTI se répartissent en entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (4 EURL), associations (2) ou société coopérative et participative (1 SCOP).

Trois départements de la petite couronne ont une offre d'insertion qui repose à plus d'un tiers sur les entreprises d'insertion : les Hauts-de-Seine (37% des ETP), le Val-de-Marne (34%) et la Seine-Saint-Denis (33%).

Les départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis sont les territoires où la part des ateliers et chantiers d'insertion est la plus importante (respectivement 35% et 33% des ETP).

### Répartition départementale des Equivalents Temps Plein d'insertion par type de SIAE en 2012

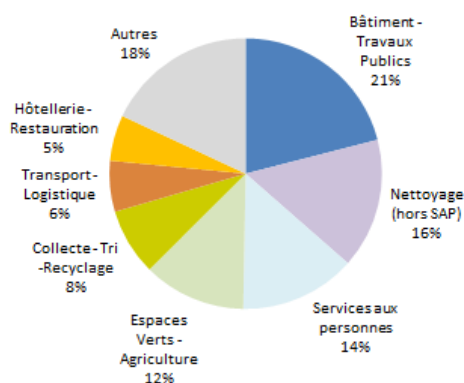


(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

## ▲ Quatre secteurs d'activités dominants avec des disparités selon le type de SIAE

Près des deux tiers des heures travaillées par les salariés en insertion des SIAE se concentrent dans quatre secteurs d'activité.

**Répartition sectorielle des heures travaillées dans l'IAE en 2012**



(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

L'analyse par type de SIAE met en évidence des différenciations sectorielles importantes. Ainsi, les EI réalisent plus de la moitié des heures dans le nettoyage (28%), le recyclage-collecte-tri (15%) et le BTP (13%). Les ETTI sont fortement positionnées dans le secteur du BTP (65% des heures). Les activités de services aux personnes et le nettoyage restent majoritaires au sein des AI (60% des heures). Quant aux ACI, leurs activités sont plus diversifiées, avec une dominante dans les travaux d'espaces verts (30%) et le BTP (17%).

### L'accès aux marchés publics des SIAE

Entre 2011 et 2012 l'accès des SIAE aux marchés publics est resté stable (46% des structures). Les SIAE qui recourent le plus fréquemment aux marchés publics demeurent les ETTI : 90% contre 71% des AI, 50% des EI et 25% des porteurs d'ACI.

L'ensemble des recettes générées par les marchés publics s'élève à plus de 50 millions d'euros. Les marchés liés aux travaux dans le BTP représentent à eux seuls 22 millions d'euros (41%). Les autres secteurs les mieux représentés sont le nettoyage (20%) et les espaces verts (10%). La moitié des marchés ont pour donneurs d'ordres les communes ou intercommunalités (31%) et les bailleurs sociaux (17%).

## ▲ Les emplois d'insertion et les salariés des SIAE en 2012

En 2012, les AI ont salarié 56% des personnes en insertion. Cependant, proposant des missions de courte durée, leur poids se réduit quand il est calculé en nombre d'ETP (34%). La situation est inverse pour les EI qui représentent 11% des effectifs en insertion et génèrent 24% des ETP d'insertion. Les écarts sont moins marqués pour les ACI (20% des salariés pour 28% des ETP) et les ETTI (12% des salariés pour 15% des ETP).

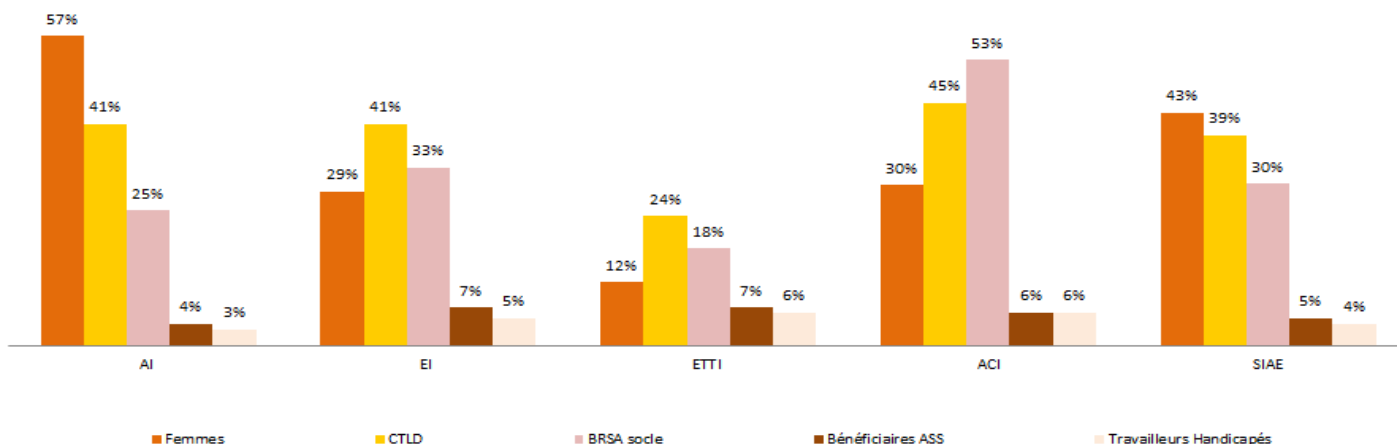
Entre 2008 et 2012, la proportion des femmes parmi les effectifs en insertion s'est inversée. En baisse constante dans toutes les SIAE, la part de femmes est minoritaire depuis 2010. Le recul des effectifs féminins est plus marqué au sein des ETTI et des AI : la part des femmes parmi les salariés en insertion a baissé de -7 points et -8 points dans les ETTI et les AI, contre -5 points dans les ACI et -1 point dans les EI.

Les personnes au chômage depuis plus de deux ans avant leur entrée dans une SIAE (CTLD) représentent 39% des effectifs en insertion en 2012. En quatre ans, la proportion de ce public a légèrement augmenté dans l'ensemble des SIAE (+2.2%) et plus particulièrement dans les ACI (+8.5%). Nettement moins représentés, les bénéficiaires de l'ASS et les travailleurs handicapés représentent respectivement 5% et 4% des salariés en insertion. Leur part est stable depuis 2008 et elle reste très homogène entre les départements.

Les bénéficiaires du RSA socle représentent 30% des effectifs en insertion dans les SIAE. La part de ce public a globalement progressé, puisque le taux était de 26% en 2009 (+4 points). Les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne sont les départements où les bénéficiaires du RSA sont les mieux représentés dans les emplois de l'IAE (35% des effectifs). A l'inverse, le département du Val-d'Oise se singularise par une sous-représentation des bénéficiaires du RSA qui ne représentent que 22% des effectifs en insertion.

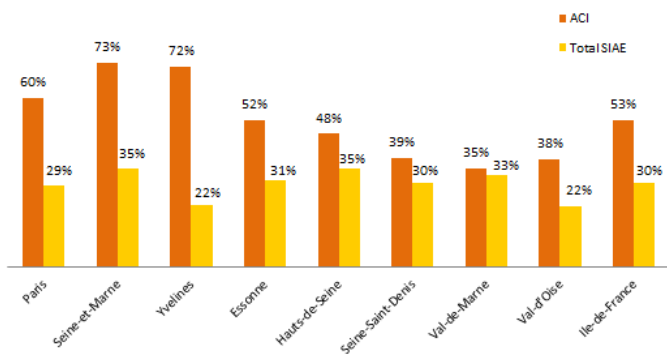
En isolant les ACI, fréquemment cofinancés par les Conseils généraux pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA, d'autres territoires se démarquent. Ainsi, alors que le département des Yvelines enregistre l'un des plus faibles taux au global (22%), la part des salariés BRSA dans les ACI est l'une des plus élevée de la région (72%), avec celle de la Seine-et-Marne (73%). A Paris, les bénéficiaires du RSA représentent 60% des effectifs des chantiers, le double de ce qu'ils représentent dans les autres SIAE.

**Publics salariés par les SIAE en 2012**



(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

## Part des salariés en insertion bénéficiaires du RSA dans les offres d'insertion départementales



(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

En 2012, 38% des salariés en insertion habitaient un territoire relevant d'un quartier de la politique de la ville (ZUS, CUCS). En Seine-Saint-Denis, ce public représente 62% des salariés en insertion et 75% dans les seuls ACI. Régionalement, si les habitants des quartiers de la politique de la ville accèdent à part égale aux emplois des EI, ETTI et ACI (près de 44% des effectifs), leur mise à disposition par les AI est moins fréquente (33%).

### ▲ L'accompagnement et la formation plus répandus dans les ACI et EI mais en progression dans les autres SIAE

En 2012, la grande majorité des salariés en insertion ont bénéficié d'un accompagnement professionnel (89%) ou social (72%). Depuis 2009, le taux d'accompagnement des salariés est en progression : +15 points pour l'accompagnement professionnel et +4 points pour l'accompagnement social.

Plus de la moitié des salariés permanents des SIAE franciliennes sont affectés à l'encadrement technique ou à l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion (1.930 professionnels représentant 1.220 ETP). La majorité de ces permanents sont chargés de l'accompagnement technique des salariés en insertion sur leur poste de travail. L'accompagnement social et professionnel mobilise 500 conseillers. Le taux moyen d'accompagnement socioprofessionnel est d'un ETP de conseiller pour 6 ETP de salariés en insertion. Ce taux est plus fort dans les EI (1 pour 4) que dans les autres SIAE (1 pour 12).

L'aide au projet professionnel est plus fréquente dans les SIAE qui ne pratiquent pas la mise à disposition de leur public auprès d'employeurs (ACI 81% et EI 57%). L'accès aux techniques de recherche d'emploi a progressé depuis 2009 et il concerne désormais une majorité de

salariés en insertion (54% contre 42% en 2009). Il est à souligner l'effort de mise en place des périodes d'immersion (décret de 2010) dans les ACI qui passent de 164 périodes d'immersion en 2010 à 441 en 2012, ce qui n'est pas le cas dans les EI (en moyenne 25 périodes d'immersion par an).

L'accompagnement individuel dispensé par les SIAE vise à faciliter la résolution des difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les salariés en insertion. Les besoins sont plus fréquents dans les ACI et les EI, où la proportion de salariés accompagnés est toujours plus élevée que dans les AI et ETTI, hormis pour les situations d'endettement.

### Part des salariés en insertion accompagnés selon les difficultés rencontrées et le type de SIAE

	ACI-EI	AI-ETTI
Accès aux droits	46%	18%
Logement	39%	20%
Illettrisme - Analphabétisme	23%	12%
Santé (hors addiction et souffrance psy)	18%	8%
Souffrance et handicap psychique	15%	5%
Addiction	11%	3%
Surendettement et finances	19%	22%
Mobilité	17%	9%
Justice	12%	3%
Disponibilité (garde d'enfant ou d'ascendant)	8%	5%

(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

En 2012, la majorité des salariés en insertion ont bénéficié d'une formation durant leur emploi (53%), alors qu'ils n'étaient que 38% dans ce cas en 2009 (+15 points). L'accès à la formation varie fortement selon le type de structures : il profite à 9 salariés sur 10 dans les ACI et les EI, contre 3 sur 10 dans les AI et ETTI.

Les formations proposées aux salariés en insertion restent très majoritairement axées sur l'adaptation aux postes de travail. En quatre ans, ces formations ont progressé dans toutes les SIAE et plus particulièrement dans les ACI et les AI.

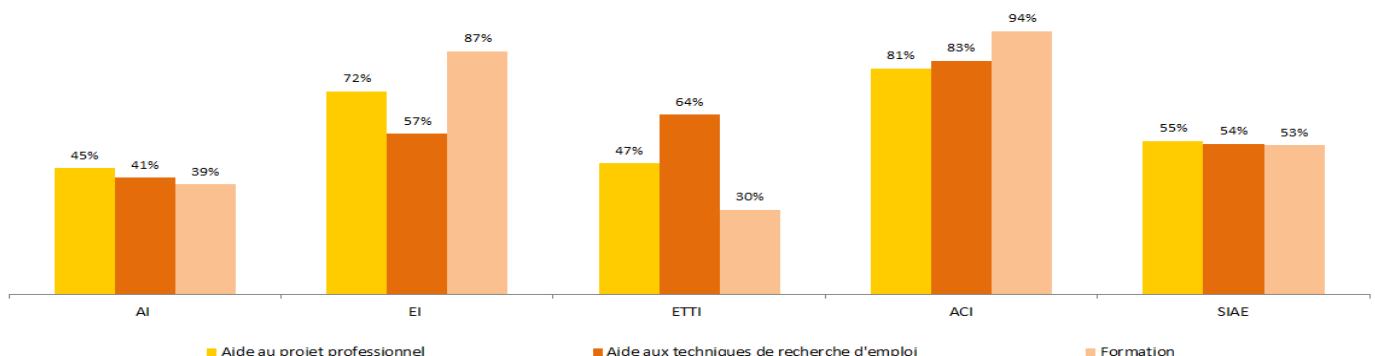
### Part des salariés en insertion ayant suivi une formation durant leur emploi dans une SIAE

	Porteurs ACI	EI	AI	ETTI	TOTAL
Adaptation au poste	79%	77%	28%	21%	42%
<i>EvoI depuis 2009</i>	<i>+29</i>	<i>+9</i>	<i>+14</i>	<i>+4</i>	<i>+16</i>
Remise à niveau	20%	10%	2%	1%	6%
<i>EvoI depuis 2009</i>	<i>+1</i>	<i>+2</i>	<i>+1</i>	<i>0</i>	<i>+1</i>
Bureautique	16%	8%	1%	0%	5%
<i>EvoI depuis 2009</i>	<i>+3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>+1</i>
Pré-qualification	16%	16%	4%	4%	7%
<i>EvoI depuis 2009</i>	<i>+2</i>	<i>+9</i>	<i>+1</i>	<i>+3</i>	<i>+3</i>
Qualification	29%	8%	3%	5%	9%
<i>EvoI depuis 2009</i>	<i>+13</i>	<i>+3</i>	<i>+1</i>	<i>+4</i>	<i>+4</i>
Autre	34%	18%	5%	1%	11%

(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

### L'accompagnement et la formation des salariés en insertion

Part des salariés en insertion ayant accédé à des accompagnements professionnels ou à la formation en 2012



(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

L'accès à une pré-qualification ou à une qualification est plus fréquent dans les EI et les ACI. Malgré les écarts encore importants, ces formations ont augmenté dans les structures qui pratiquent la mise à disposition. Les changements sont plus marqués pour les ETTI qui n'étaient que 40% à proposer des pré-qualifications ou qualifications à leurs salariés en insertion en 2009, contre 78% en 2012.

Quant aux actions de remise à niveau, elles concernent 6% des salariés en insertion. Le taux d'accès des salariés des AI et des ETTI aux formations sur les savoirs de base a peu évolué depuis 2009. Il reste très faible (entre 1% et 2%) malgré une proportion non négligeable de publics reconnus en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme (12%).

### ▲ Des taux de « sorties dynamiques » proches des objectifs

En 2012, près de 12.400 personnes en insertion ont quitté leur emploi dans une SIAE (taux de sortie de 43% par rapport aux présents). Parmi ces personnes, 58% sont recensées en « sorties dynamiques » (pour un objectif de 60%). Ces dernières sont constituées à 28% d'emplois durables, 13% d'emplois de transition et 17% de suites de parcours positives, dont une majorité s'est traduite par des entrées en formation. Dans le même temps, 42% des salariés en insertion ont quitté les SIAE sans pouvoir enchaîner directement sur une solution d'emploi ou une suite de parcours.

Les motifs de sortie varient selon le type de SIAE. Ainsi, les retours à l'emploi (durable ou de transition) s'avèrent plus fréquents pour les salariés des ETTI (47% contre une moyenne de 40% dans les autres SIAE). Les AI et les EI enregistrent des taux de sortie à l'emploi proches de la moyenne des SIAE, les ACI ont les taux les plus faibles (34%). Cependant, les ACI compensent en partie leur moindre taux de retour à l'emploi par une plus forte proportion de suites de parcours positives (18% contre 11% en ETTI et 13% en EI).

Compte tenu des changements intervenus dans les modes de calculs des sorties pour les ETTI et les AI, les comparaisons sont impossibles avec les années antérieures. En quatre ans, les sorties en emploi (durable ou de transition) ont légèrement baissé dans les ACI (-1pt) et progressé dans les EI (+4 points pour les EI).

### La réforme du financement des structures de l'insertion par l'activité économique

Dans la continuité du Grenelle de l'Insertion (2008) et sur la base d'un rapport de l'IGF-IGAS (2013), la réforme de l'IAE modifie le financement des structures en généralisant l'aide au poste. Les nouvelles règles, applicables en 2014, s'inscrivent dans un objectif de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des publics en insertion.

L'aide au poste, commune aux quatre catégories de SIAE, est constituée d'un montant socle et d'une part modulée. « Le montant socle est versé en contrepartie des missions de base des SIAE. Il finance l'organisation spécifique que la structure met en place en vue de faciliter l'insertion professionnelle des salariés. Il concourt au financement des coûts liés à la rotation des personnes embauchées, leur faible productivité, l'encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles qui leur sont confiées et l'accompagnement social mené en relation avec les autres partenaires du territoire. Le montant modulé valorise les efforts particuliers d'insertion et les performances des SIAE. Il repose sur trois critères : les caractéristiques des personnes embauchées, les actions et les moyens mis en œuvre par la structure pour l'accompagnement de leurs salariés, les résultats constatés en termes d'insertion à la sortie de la structure » (DGEFP - Questions-Réponses sur l'IAE, mars 2014)

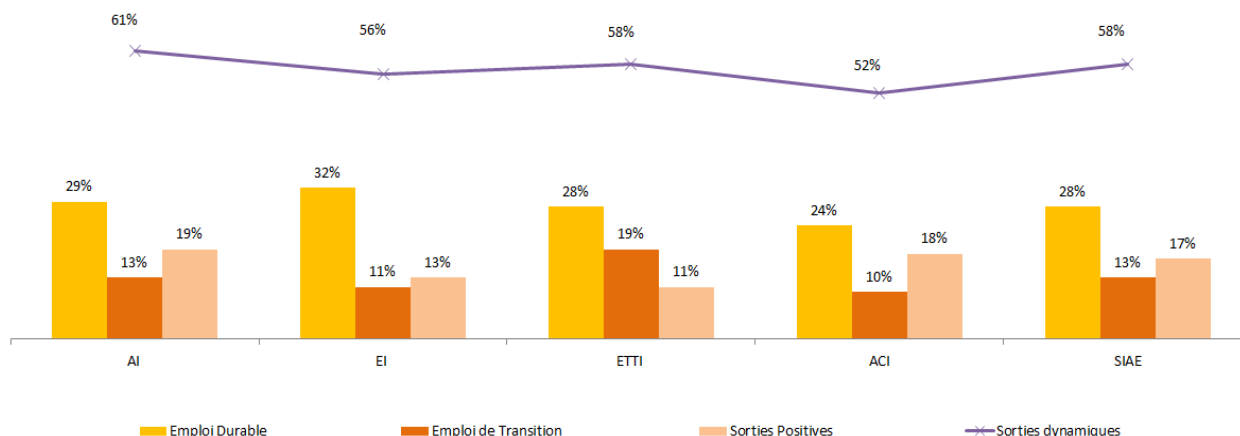
La généralisation de l'aide au poste se traduit par la suppression du recours aux contrats aidés dans les ACI (juillet 2014) et par l'arrêt des financements FSE pour les postes d'EI. Le FSE pourra être mobilisé en cofinancement du Fond Départemental d'Insertion (FDI) pour soutenir le développement et l'investissement des SIAE. L'aide au poste sera indexée sur la valeur du SMIC à compter de 2015.

### Montants de l'aide au poste selon le type de SIAE

	Montant socle	Modulation (majoration +5%)	Modulation (majoration +10%)
Porteurs d'ACI	19 200	20 160	21 120
EI	10 000	10 500	11 000
ETTI	4 250	4 463	4 675
AI	1 300	1 365	1 430

L'aide au poste est octroyée par ETP d'insertion: EI (1 ETP : 1.505h travaillées), ACI (1 ETP : 1.820h payées), AI (1 ETP : 1.607h travaillées), ETTI (1ETP : 1.600h travaillées).

### Les sorties dynamiques en 2012



#### Sorties dynamiques :

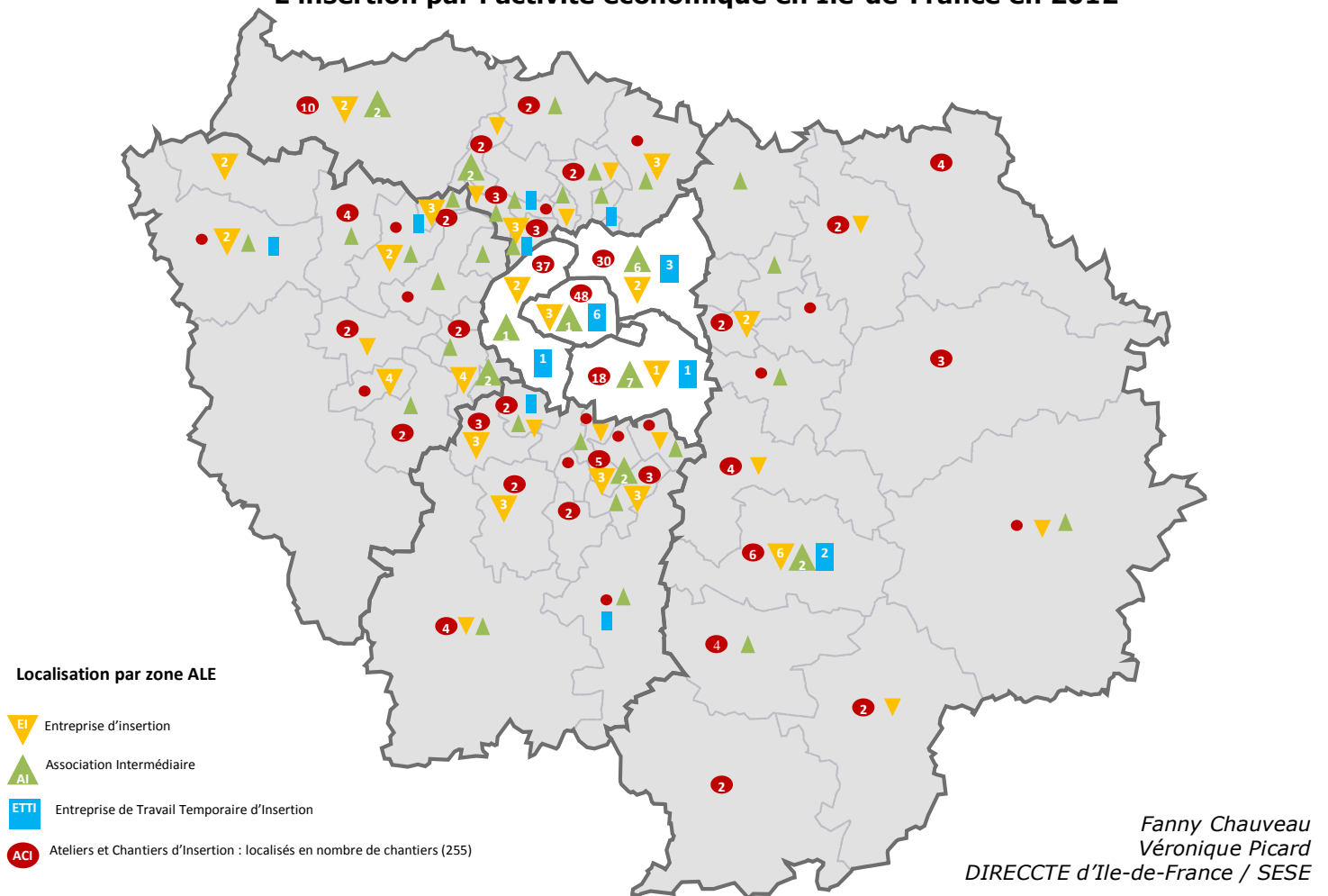
**Emploi durable :** CDI-CDD supérieur à 6 mois, intégration dans la fonction publique, création d'entreprise.

**Emploi de transition :** Intérim, CDD inférieur à 6 mois, contrats aidés hors emplois dans l'IAE.

**Sorties positives :** Entrée en formation, emploi IAE, départ à la retraite.

(Source: Direccte IDF - Enquête IAE)

## L'insertion par l'activité économique en Ile-de-France en 2012



### Méthodologie

Les résultats sont issus de l'exploitation des questionnaires envoyés aux SIAE par les Unités Territoriales (UT) de la DIRECCTE, en vue des dialogues de gestion et des conventionnements. Ces bilans portent sur l'activité des structures en 2012. Pour les chantiers d'insertion, cette source a été complétée par une exploitation des fichiers ASP portant sur les salariés en CUI présents dans les ACI conventionnés en 2012.

### Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Les SIAE sont des employeurs qui embauchent et accompagnent des personnes éloignées de l'emploi pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Conventionnées par les Unités Territoriales des Direccte, les SIAE produisent des biens et des services (EI-ACI) ou pratiquent la mise à disposition auprès d'entreprises, de collectivités ou de particuliers (ETTI-AI).

- **Entreprises d'insertion (EI) :** Les EI embauchent des personnes en difficulté pour produire des biens ou des services destinés à être commercialisés sur un marché. Elles proposent une activité productive assortie de différentes prestations d'accompagnement et de formation définies selon les besoins de leurs salariés en insertion.
- **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) :** Les ACI sont des dispositifs d'insertion qui embauchent des personnes éloignées de l'emploi grâce à des contrats aidés non marchands (CUI-CAE). Les chantiers peuvent être portés par des associations ou par des structures publiques (CCAS, communes, EPCI...). Les ACI proposent des activités d'utilité sociale et disposent de moyens humains dédiés à l'encadrement technique et professionnel des salariés en insertion.
- **Associations intermédiaires (AI) :** Les AI mettent à disposition des personnes en difficulté auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels. Elles assurent l'accueil de ces personnes ainsi que leur accompagnement tout au long de leur parcours. Les mises à disposition sont majoritairement réalisées auprès des particuliers. Les missions dans les entreprises sont encadrées et limitées (agrément des salariés – 480h maximum sur une période de deux ans pour un même salarié).
- **Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) :** Les ETTI proposent des missions d'emploi temporaire à des personnes en difficulté. Ces missions sont exclusivement réalisées auprès de professionnels (entreprises, collectivités...). En parallèle, l'ETTI propose un accompagnement social et professionnel individualisé à leurs salariés en insertion.

### Liens sur la réforme de l'IAE :

- DGEFP-CNIAE-INTEFP : Journée nationale de présentation de la réforme de l'IAE (11 Déc. 2013).  
<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/11122013-TR1-PPT.pdf>
- Instruction DGEFP 2014-2 du 5 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique.  
<http://www.portail-iae.org/IMG/pdf/instruction.pdf>
- IGF-IGAS : Rapport sur le financement de l'Insertion par l'Activité Economique, janvier 2013.  
[http://www.igf.finances.gouv.fr/webdav/site/igf/shared/Nos\\_Rapports/documents/2013/2012-M-073-02%20IAE.pdf](http://www.igf.finances.gouv.fr/webdav/site/igf/shared/Nos_Rapports/documents/2013/2012-M-073-02%20IAE.pdf)

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France**

19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / [dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr](mailto:dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr)

Diffusion : Service communication